Envoyé en préfecture le 26/10/2023
Reçu en préfecture le 26/10/2023
Publié le 26/10/2023
ID : 031-200072643-20231026-AR202331-AR

Cœur & Coteaux
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ARRÊTÉ
N°2023-31

ARRÊTÉ

prescrivant une enquête publique sur une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Gaudens

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L153-54 et L153-55 et R153-8, R153-13 et R153-15 ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L123-1 et suivants, et R123-9 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 13 avril 2023 ayant prescrit la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Saint-Gaudens ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date 19 octobre 2023 ayant tiré le bilan de la concertation du public ;

Vu la décision N° E23000111/31 en date du 31 juillet 2023 de Mme la Présidente du tribunal administratif de Toulouse désignant Madame THAU Caroline en qualité de commissaire enquêteur ;

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique.

La Présidente de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges ;

ARRÊTE

Article 1er. Il sera procédé à une enquête publique unique portant sur :

- L'intérêt général du projet de requalification de l'ancienne clinique située boulevard d'Encore, pour la création d'un collectif de 86 logements intergénérationnel, de jardins familiaux et d'un bâtiment de 360 m² pouvant accueillir des services, bureaux et commerces de proximité à destination du quartier ;
- La mise en compatibilité du PLU de la commune de Saint-Gaudens avec ce projet, afin de pouvoir accorder les autorisations d'urbanisme nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Article 2. La durée prévue de l'enquête publique est de 31 jours, soit du mercredi 22 novembre 2023 à 9h au vendredi 22 décembre 2023 à 17h inclus à la mairie de Saint-Gaudens (rue de Goumetx, 31800 Saint-Gaudens), sauf prolongation décidée par le commissaire enquêteur dans des conditions fixées à l'article L.123-9 du code de l'environnement.

Envoyé en préfecture le 26/10/2023
Reçu en préfecture le 26/10/2023
Publié le 26/10/2023
ID : 031-200072643-20231026-AR202331-AR

Article 3. Un avis sera publié par voie d'affiches, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, au siège de la communauté de communes, en mairie de Saint-Gaudens, sur le lieu d'accueil du projet ;

Article 4. A l'issue de l'enquête publique, le Conseil communautaire délibérera pour approuver la déclaration de projet et la mise en compatibilité du PLU ;

Article 5. Madame THAU Caroline exerçant la profession d'architecte et d'urbaniste a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par Madame la Présidente du tribunal administratif de Toulouse ;

Article 6. Le dossier de projet de PLU et les pièces qui l'accompagnent, le dossier comprenant les informations environnementales, la décision prise après un examen au cas par cas par l'autorité environnementale, ainsi que le compte rendu de la réunion d'examen conjoint de la mise en compatibilité, seront disponibles :

- ✓ Sur le site Internet de la communauté de communes Cœur et Coteaux Comminges www.coeurcoteaux-comminges.fr ;
- ✓ En format papier au siège de la communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges et à la mairie de Saint-Gaudens, aux jours et heures habituels d'ouverture ;

Le dossier d'enquête sera également mis gratuitement à disposition du public sur un ou plusieurs poste(s) informatique(s), au siège de la communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges et à la mairie de Saint-Gaudens, aux jours et heures habituels d'ouverture ;

Article 7. Pendant la durée de l'enquête publique, chacun pourra émettre ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête disponible en mairie de Saint-Gaudens aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Saint-Gaudens – Rue de Goumetx – 31800 SAINT-GAUDENS ;
- par mail adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : contact@la5c.fr
- En rencontrant le commissaire enquêteur aux dates et heures de permanence mentionnées à l'article 8 du présent arrêté.
-

Article 8. Le commissaire-enquêteur recevra à la mairie de Saint-Gaudens aux jours et heures d'ouverture suivants :

- Mercredi 22 novembre 2023 de 14h à 16h
- Jeudi 14 décembre 2023 de 9h à 11h
- Vendredi 22 décembre 2023, de 9h à 11h

Article 9. Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci ;

Article 10. A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 2, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre à la Présidente de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées ;

Article 11. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- ✓ Sur le site Internet de la communauté de communes Cœur et Coteaux Comminges : www.coeurcoteaux-comminges.fr

- ✓ Sur support papier, au siège de la communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges et à la mairie de Saint-Gaudens.

Cette mise à disposition durera pendant une année à compter de la date de clôture de l'enquête publique par le commissaire enquêteur ;

Envoyé en préfecture le 26/10/2023
Reçu en préfecture le 26/10/2023
Publié le 26/10/2023
ID : 031-200072643-20231026-AR202331-AR

Article 12. Dans un délai de deux mois après la clôture de l'enquête publique, la Présidente de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges pourra organiser une réunion publique pour répondre aux éventuelles réserves, recommandations ou conclusions défavorables du commissaire enquêteur / de la commission d'enquête.

Article 13. Toute information sur le projet pourra être obtenue auprès de la Direction du service urbanisme à la communauté de communes Cœur et Coteaux Comminges, 4 rue de la République à Saint-Gaudens – 05.61.89.21.42.

Fait à Saint-Gaudens le 26 octobre 2023.

Pour extrait conforme,
La Présidente
Magali GASTO DUSTRIC

C.C Coeur et Coteaux du Comminges
République Française